Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20261113-20261140-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2026_11_40

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15
Pour : 13
Contre :2
Abst:/

Date de convocation
06/11/2026

Date d'affichage
13/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, Mme GADBOIS Nathalie, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, M. MARCINIAK Ludovic, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

Procurations :
DUBOIS Sandrine donne pouvoir à BARRIER David, Mme PAQUET Pauline donne pouvoir à Mme PAQUET Aurélie
Etaient excusées :
DUBOIS Sandrine, Mme PAQUET Pauline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CHAUVIN Cyrille

OBJET :ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2026

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de subvention du club de foot Montreuil-Landavran.

Il a rencontré les dirigeants de ce club afin de préciser la demande.

Monsieur le Maire propose qu'à cette période de l'année la subvention soit ramenée à 150 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande de subvention, décide d'attribuer la somme de 150 euros à L'OML Foot pour l'année 2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,